

## Histoire: 1970 à 1993

1970 : Le 22 juin, l'Association des Enseignants de la Matapédia (AEM), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaulieu, et l'Association des Enseignants du Bas-St-Laurent (AEBSL), présidée par Monsieur Ghislain Jean, signent un protocole de fonctionnement conjoint qui met en veilleuse la Fédération et ne garde que le principe de la représentation à la CEQ.

La décision est prise de se partager les services de monsieur Rodrigue Émond, jusque là à l'emploi de l'AEBSL, à titre de directeur général.

Engagement, comme secrétaire, de madame France Boies, jusque là à l'emploi de l'AEM et de madame Monique Dubé, encore en service aujourd'hui.

Outre l'embauche de personnel, plusieurs autres décisions « fondatrices » sont prises : partage des biens des deux associations, occupation d'un loyer à Mont-Joli, résiliation du bail pour le bureau de la Matapédia, organisation du bureau, fermeture des livres, autorisations de signature, choix de la banque, etc.

1971 : En assemblée générale, le 10 mai, monsieur Ghislain Jean est élu à la présidence du syndicat, des résolutions sont adoptées concernant la requête en accréditation et l'affiliation à la Corporation des enseignants du Québec. Cette assemblée réunit 289 enseignantes et enseignants et elle officialise une union déjà consommée.

Une demande d'incorporation est déposée le lendemain au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, ce qui va consacrer la fusion des 2 syndicats sous le nom de **Syndicat des Enseignants de la Région de la Mitis**. Près de 1 300 enseignantes et enseignants, à l'emploi de 13 commissions scolaires, avaient confirmé leur adhésion à ce nouveau syndicat, dont l'affiliation à la CEQ fut acceptée le 17 mai 1971.

1974 : Ayant obtenu l'accréditation lui permettant de représenter le personnel de soutien à l'emploi de la Commission scolaire de la Mitis, le Syndicat des Enseignants de la Région de la Mitis adapte à nouveau ses statuts et règlements et devient le **Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis**.

La Corporation des enseignants du Québec se transforme en centrale syndicale, sous le nom de Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

1976 : Le SERM vit un automne torride. Un groupe dissident prône la formation d'un nouveau syndicat : le Syndicat des enseignants du Bas St-Laurent (SEBSL), affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Ce dernier a déposé une requête au Ministère du Travail pour empêcher la Commission scolaire Régionale du Bas St-Laurent (CSRBSL) de poursuivre la négociation locale avec le SERM et de conclure une convention collective.

Des 4 commissions scolaires pour lesquelles le SERM détient un certificat d'accréditation, une seule accepte de prélever les cotisations syndicales et de les verser au syndicat, deux ne les prélèvent même pas et la quatrième les prélève mais les dépose dans un compte en fiducie.

Par respect pour la démocratie syndicale, le conseil d'administration du SERM accepte une proposition de vote d'allégeance syndicale formulée par les enquêteurs du Ministère du Travail alors que les leaders du SEBSL la rejettent.

Finalement, un vote d'allégeance a lieu le 17 décembre.

1977 : Le syndicat annonce, le 6 janvier, que l'accréditation du SERM est officiellement confirmée pour représenter le personnel enseignant de la Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent.

Monsieur Laurent Martin est élu à la présidence du syndicat.

Mise en place, le 13 octobre, de la Commission d'enquête sur le fonctionnement des organismes politiques du syndicat (CEFOP) par le Conseil régional du SERM.

- 1978 : Le Conseil régional procède, le premier mars, à l'étude du rapport de la CEFOP qui contient 24 recommandations.
- 1981 : Madame Solange Castonguay est élue à la présidence du syndicat.
- 1982 : Deux sujets principaux sont à l'ordre du jour du Congrès tenu le 1<sup>er</sup> et le 2 octobre. Le premier concerne les statuts et règlements (composition du CA, libérations des membres du CA et taux de cotisation), alors que le second porte sur les orientations du SERM (cadre de l'action syndicale, axes de lutte, solidarités entre centrales, avec les autres syndicats et groupes populaires et la formation et l'implication des membres).
- 1983 : Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 mai, « IL EST PROPOSÉ par Réjean Bujold, APPUYÉ de (sic) Denis Roy, que le C.A. recommande au C.D. la construction à Mont-Joli d'un édifice à bureaux d'une superficie de 3 000 pieds carrés, lequel édifice serait livrable aux environs du 1<sup>er</sup> septembre 1983. »

Le conseil des délégués et déléguées décide, à sa réunion du 25 mai, de la construction de l'édifice que le SERM occupe encore aujourd'hui.

- 1984 : Ouverture officielle, dimanche le 14 octobre, de l'édifice à bureaux du SERM, au 191 de la rue Doucet, à Mont-Joli.
- 1985 : Le 6 mai, le SERM dépose une requête en accréditation pour représenter le personnel de soutien de la Commission scolaire régionale du Bas-St-Laurent. À ce moment-là, après une campagne intense, la majorité des employées et employés de soutien de cette CS ont en effet signé leur demande d'adhésion au SERM. Cependant, dès que les démissions de ses membres ont été remises à l'autre syndicat, conformément aux règles du Code du travail, ce dernier a exercé de vives pressions sur ceux qui avaient signé une demande d'adhésion au SERM que nous avons perdu la majorité absolue requise à la toute dernière minute. On annonce donc dans Le Lien du 25 septembre que le SERM va se désister de la demande d'accréditation déposée en mai pour le personnel de soutien de la CS régionale du Bas-Sat-Laurent.
- 1986 : Les signataires de cartes d'adhésion au SERM de la polyvalente de Mont-Joli ont l'opportunité de se reprendre à l'occasion du vote d'allégeance relié à la restructuration scolaire. La disparition de la CS régionale du Bas-St-Laurent sera complétée au 30 juin 1986, après une année de mesures transitoires. L'enseignement secondaire, selon la localisation des écoles, est remis soit sous la responsabilité de la Commission scolaire La Neigette, soit entre les mains de la Commission scolaire de la Mitis. Nous obtenons l'accréditation pour le personnel de soutien au secondaire transféré à la CS de la Mitis.

La dixième réunion du Congrès 1986 porte sur l'implication, la mobilisation et la formation syndicale, ainsi que sur le rôle des délégués et déléguées,

- 1990 : Le 14 mai, Solange Castonguay est réélue à la présidence du SERM pour un sixième mandat. Elle faisait face à M. Jean-Guy Rioux, un enseignant à l'emploi de la Commission scolaire Vallée de la Matapédia. Outre madame Castonguay, à la présidence, le CA est formé de Lucien Jean, vice-président, Marcel Côté, représentant de la zone Neigette secondaire, Solange Brisson, représentante de la zone Neigette primaire, Roger Brousseau, zone Vallée primaire et Mario Gagnon, zone Vallée secondaire. Les deux postes de la zone Mitis sont demeurés vacants. Près de 1 000 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote, pour un taux de participation des membres de 71 %.
- 1993 : À la demande des employées du Comité Alphabétisation Bas Saint-Laurent, le SERM dépose, en mars, une requête en accréditation pour ce personnel qui se montre désireux d'assurer sa sécurité d'emploi à la suite d'une sérieuse remise en question de la part du principal bailleur de fonds du Comité, la CS La Neigette.